

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe CFTC

Bien, mais aurait pu mieux faire, telle est la conclusion à laquelle on se doit d'aboutir quand on analyse la manière dont l'Union européenne a réagi au plus fort de la crise de la Covid-19.

Malgré des compétences limitées en matière de santé – héritées de son histoire balbutiante – et une certaine improvisation – que nous ne saurions lui reprocher dans un contexte nouveau et inédit – l'Europe a su faire face à la crise sanitaire.

Jouant sur les marges de manœuvre que lui autorisent les traités – l'UE est, en effet, contrainte de circonscrire ses interventions dans le domaine de la santé au respect des prérogatives des Etats –, elle a pris de nombreuses initiatives, à commencer par la coordination des Etats. Mais elle a également œuvré à la création d'agences de santé, quand elles n'existaient pas, ou au renforcement de celles qui existaient. Enfin, dans l'urgence, elle a conçu un système d'achats groupés de vaccins, défini une stratégie de vaccination, et favorisé l'achat d'équipements médicaux.

Cette crise a aussi été l'occasion de créer un « paquet législatif » qui permettra d'anticiper les éventuelles crises à venir et de doter l'UE d'un budget spécifique au domaine de la santé.

La pandémie de Covid-19 que nous sommes en train de traverser aura donc au moins le mérite de révéler la nécessité de mettre rapidement en œuvre une Union européenne de la santé. Tel est le constat dressé par l'avis auquel répondent 17 préconisations que le groupe CFTC approuve.

Pour le groupe CFTC, l'UE de la santé doit impérativement se traduire par davantage d'harmonisation, de coopération et d'intégration, une augmentation des investissements dans la recherche en santé, une meilleure prise en compte de la problématique du vieillissement, ou encore plus de prévention...

Pour ces nombreuses raisons la CFTC soutient particulièrement la préconisation 2 – qui propose d'intensifier les coopérations transfrontalières et la politique de prévention en matière de santé –, et la préconisation 3, favorable à ce que l'actuelle commissaire chargée de la santé et de la sécurité alimentaire soit responsable de la coordination des agences de santé devant le Parlement européen.

Parce que la prévention est un axe à privilégier en matière de santé, le groupe CFTC se reconnaît aussi dans la préconisation 4. Si la pandémie a servi de révélateur, la politique de santé européenne doit aussi s'intéresser aux maladies cardiovasculaires, à la santé mentale, aux cancers... Toujours dans le cadre de cette préconisation, le groupe CFTC est attaché et soutien à la prise en compte de la dimension « genrée » d'accès à la santé, partant du principe que certaines maladies sont propres aux femmes ou aux hommes.

La CFTC tient à souligner la qualité du travail réalisé par les deux co-rapporteurs, avec l'aide des services du CESE, et a voté en faveur de l'avis.